

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Date de la convocation

02-09-2023

Séance du 7 septembre 2023

N°23-2023-09

L'an deux mille vingt-trois et le sept septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué par le Maire sortant s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Le Maire.

Présents / 10 : M BEGLIOMINI, DERRIEUX, JONGBLOET, THILLIEZ, et Mmes CALMELS, DELRIEU, GALAND, OHRESSER.

Absent : Mr BERNADOU (donne pouvoir à Mr JONGBLOET), Mr GISQUET

Secrétaire de séance : Mr JONGBLOET François

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	10	9

Objet : Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique

20-DR-0022 Dissimulation BT sur P0021 VILLAGE CESTAYROLS-81150 Cestayrols

Monsieur DERRIEUX Jean indique qu'au sens de l'article 4.1 de ses statuts, le syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonnée avec celui des réseaux publics d'électricité.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire « Dissimulation BT sur P0021 VILLAGE CESTAYROLS », suite à visite sur terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 70 200,00€ T.T.C.

Monsieur DERRIEUX Jean propose au conseil Municipal de donner son aval au syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la proposition qui lui est faite

-AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

Approuvé : à l'unanimité.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

Le Maire,

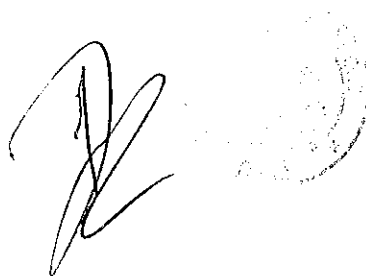
Jean DERRIEUX

Après dépôt en
Préfecture

11-09-2023

Publication ou
notification

11-09-2023

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JD' or similar initials, written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.